

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 6 AVRIL 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2021.
2. Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.
3. Vote des taux d'imposition 2021.
4. Approbations des Comptes de gestion 2020 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
5. Approbations des Comptes Administratifs 2020 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
6. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
7. Vote des budgets primitifs 2020 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Proposition d'un avenant pour le city stade Aquarelle.
9. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N. KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, M.DELARUE, D.PIGEAU, N.SERGENT, C.GRESTEAU.

Absents représentés : K.LE GOVIC N par M.DELARUE, S.BOUDIN par E.DENIAU, A.PELLETIER par N.SERGENT, A.GOBERT par C.BARBIER.

Absents excusés : A.BOUCHERY, E.PERON.

Secrétaire de séance : D.PIGEAU.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un point supplémentaire :

- Approbation d'une proposition d'honoraires d'avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans le litige sur les règlements des dettes d'eau du domaine de Chamerolles.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires à compter de septembre 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 révisant les modes de paiement et rattachant les services scolaires à la Commune,

Vu le code général des collectivités Territoriales, articles L 212-4, L 213-2, L 214-6, L 215-1,

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie gère les inscriptions et la facturation de ces services, et fixe les tarifs des Services scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)

- Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours
- Le soir, pour les maternelles :
De 16 h jusqu'à 16 h 55 avec goûter
De 16 h 55 à 17 h 45
De 17 h 45 à 18 h 30

- Le soir, pour les élémentaires :
De 16 h 10 jusqu'à 16 h 55
De 16 h 55 jusqu'à 17 h 45 avec goûter
De 17 h 45 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :

Quotient familial inférieur à 700 € :	1,90 €
Quotient familial de 700 à 1 200 € :	2,20 €
Quotient familial supérieur à 1 200 € :	2,30 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 10,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant :	3,60 €
Prix par repas enfant à titre exceptionnel :	4,60 €
Prix par repas adulte :	5,20 €

A partir de septembre 2021, la facturation est établie mensuellement sur les bases suivantes :

- Pour le forfait de 4 repas par semaine :
Pour l'année scolaire 2021-2022, 36 semaines d'école réparties sur 10 mois :

Coût annuel : 3,60 € x 4 jours x 36 semaines = 518,40 € – 36,00 € (10 repas gratuits) = 482,40 €, soit 48,24 par mois.

- Pour les repas pris « hors forfait », la facturation se fait au mois, selon le nombre de repas pris.

Une réduction de 20 % est accordée par le CCAS lorsque 3 enfants d'une même famille résidant à CHILLEURS AUX BOIS sont scolarisés dans les écoles communales.

- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance ou sans dossier d'inscription :
10,00 € en sus du prix du repas soit un total de 14,60 €

ETUDE SURVEILLEE :

Forfait de 16,50 € par mois sur 10 mois, soit 165 € par an pour 3 études par semaine (lundi, mardi et jeudi de 16 h 15 à 16 h 55).

Forfait de 9 € par mois, soit 90 € par an pour les enfants en résidence alternée ne fréquentant l'étude surveillée qu'une semaine sur deux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications des tarifs et règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration et de l'étude surveillée à compter de la rentrée scolaire 2021.

Avenant 1 : Devis city stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 novembre 2020, l'offre de l'entreprise Aquarelle a été retenue pour un montant de 44 332,75 € dans le cadre de l'aménagement d'un city stade. Il convient de délibérer sur un complément de 1 800 € HT pour permettre la mise en peinture des pistes d'athlétisme.

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir cette proposition, ce qui portera le montant du marché à 46 132,75 € HT soit 55 359,30 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition d'avenant de 1 800 € HT de l'entreprise Aquarelle avec un nouveau montant de marché porté à 46 132,75 € HT, soit 55 359,30 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2021.

Au vu des prévisions budgétaires de l'année 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition en 2021 de 1 %.

Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont définis comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) :** **39,18 %**
- **Taxe foncière (non bâti) :** **41,16 %**

Comptes de gestion 2020 - Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes Administratif 2020 - Commune

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de séance, avant le débat sur le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune,

M.COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que Monsieur LEGRAND, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate pour l'exercice 2020 (du 01.01 au 31.12.2020) :

- un excédent de fonctionnement de : 198 800,22 €
 - un déficit d'investissement de : 321 696,65 €
 - un excédent de reste à réaliser en investissement : 3 783,88 €
- (RAR dépenses : 146 714,12 € + RAR recettes : 150 498 €)

Et constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 494 298,69 €
- un déficit d'investissement de : 273 588,50 €
- un excédent en RAR en investissement de : 3 783,88 €

Le conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 de la Commune

Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget communal

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune, constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 494 298,69 €
 - un déficit d'investissement de : 269 804,62 €
 - un excédent de restes à réaliser en investissement de : 3 783,88 €
- (RAR dépenses : 146 714,12 € + RAR recettes: 150 498 €)

Soit un besoin de financement de 269 804,62 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 224 494,07 €
- en déficit d'investissement D 001 = 269 804,62 €
- en recette d'investissement R 1068 = 269 804,62 €

Vote du budget unique 2021 - Budget Communal

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2021, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2021 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 646 622,07 €
- Section d'investissement : 954 622,85 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2020 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget Assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbaton du Compte Administratif 2020 - Budget service Assainissement

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du président de séance, avant le débat sur le Compte administratif 2020 du budget du service d'Assainissement de CHILLEURS AUX BOIS.

M. COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M. LEGRAND Gérard, Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2020 (du 01.01.20 au 31.12.20) :

- un excédent de fonctionnement de : 36 327,55 €
- un excédent d'investissement de : 6 691,50 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 195 910,87 €
- un excédent d'investissement de : 179 080,98 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 du service Assainissement.

Affectation des résultats de l'exercice 2020 Budget Service Assainissement

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2020 du service d'Assainissement, constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 195 910,87 €
- un excédent d'investissement de : 179 080,87 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 195 910,87 €
- en recette d'investissement R 001 = 179 080,87 €

Vote du budget unique 2021 - Budget Service Assainissement

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service d'Assainissement 2021, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2021 du service Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 283 118,16 €
- Section d'investissement : 253 556,21 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2020 - Budget Service de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'Eau de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget de l'Eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget service de l'Eau

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du président de séance, avant le débat sur le Compte administratif 2020 du budget du service de l'Eau de CHILLEURS AUX BOIS. M. COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M. LEGRAND Gérard, Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2020 (du 01.01.20 au 31.12.20) :

- un déficit de fonctionnement de : 28 576,51 €

- un excédent d'investissement de : 22 434,98 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 158 506,58 €
- un excédent d'investissement de : 31 861,93 €

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2020 du service de l'Eau.

Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Service de l'Eau

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2020 du service de l'Eau, constate un cumul au 31 décembre 2020 :

- un excédent de fonctionnement de : 158 506,58 €
- un excédent d'investissement de : 31 861,93 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 158 506,58 €
- en recette d'investissement R 001 = 31 861,93 €

Vote du budget unique 2021 - Budget Service de l'Eau

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2021, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2021 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 328 320,54 €
- Section d'investissement : 140 947,80 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Frais d'avocat pour litige des dettes du Domaine de Chamerolles - Budget de l'Eau

Monsieur Philippe COLMAN, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil Municipal la situation et en particulier les difficultés de règlement des factures d'eau du Domaine de Chamerolles. Pour faire face à une situation qui se dégrade d'année en année, sans réelle solution d'apurement de la dette, la Commune a rencontré un avocat, Maitre CHEYSSON, qui propose d'établir un audit de la situation juridique avec des proposition de solutions à mettre en œuvre.

Monsieur COLMAN détaille les prestations proposées par l'avocat. Le coût de cette intervention s'élève à 16 000 € HT soit 19 200 €, à régler suivant l'avancement des missions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, retient la proposition de Maitre CHEYSSON, d'un montant de 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

Affaires diverses :

- Les services périscolaires et le restaurant scolaire accueillent cette semaine les enfants de personnels dits prioritaires. 8 enfants de maternelle et 3 d'élémentaire sont pris en charge par les enseignants de l'école maternelle.
- Suite au dernier conseil municipal, un courrier a été envoyé à un riverain de la route de la Rive du Bois. L'élagage de la haie sera effectué courant du mois d'avril.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le garage SEIGNEURIN cesse son activité dans les prochains jours.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 18 mai à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représentée par M.DELARUE	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien Représenté par E.DENIAU
Mme PELLETIER Aurélie Représentée par N. SERGENT	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien Représenté par C.BARBIER	Mme PERON Emilienne	